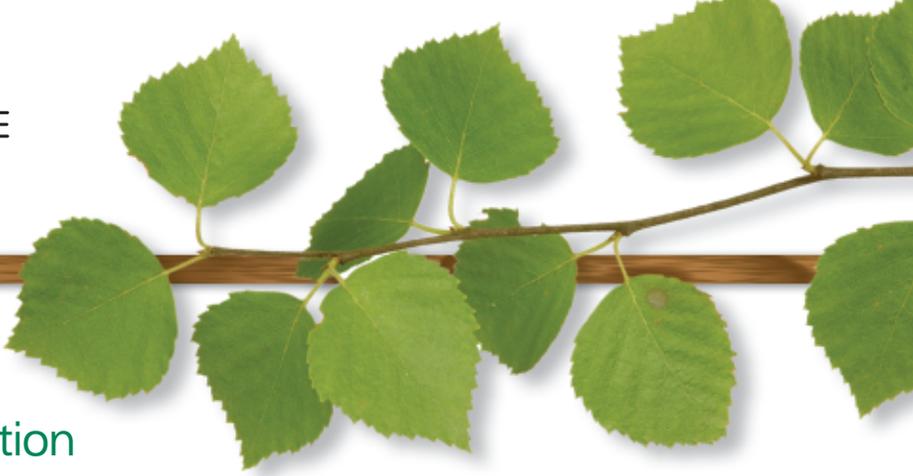




SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE

Bon pour vous. Bon pour nos forêts.™



Comment obtenir la certification selon les normes SFI

La Sustainable Forestry Initiative Inc.® (SFI®) est un organisme de bienfaisance indépendant qui gère l'un des plus importants programmes de certification forestière et l'un des plus reconnus au monde. Il existe trois normes de certification SFI, à savoir la certification de la gestion forestière durable, la certification de la chaîne de traçabilité et la certification de l'approvisionnement en fibres — les trois types de certification exigeant une vérification (audit) effectuée par une tierce partie pour maintenir une norme de pratique qui assure un degré de confiance et qui est acceptée à l'échelle internationale.

Admissibilité à la certification

Qu'il s'agisse de gestionnaires forestiers, de fabricants, de distributeurs, d'imprimeurs ou d'autres participants aux États-Unis et au Canada, les entreprises peuvent s'inscrire au programme SFI qui connaît une croissance rapide. Une fois certifiées, elles ont le droit d'utiliser les étiquettes SFI, pour montrer aux consommateurs qu'elles appuient la gestion responsable des forêts et diverses valeurs sociales.

- **La certification SFI de la gestion forestière durable** vise les entreprises, agences, organismes sans but lucratif ou les universitaires qui sont propriétaires ou qui assurent la gestion de terres forestières aux États-Unis ou au Canada et qui respectent les exigences de certification en matière de gestion forestière de la Norme SFI 2005-2009.
- **La certification SFI de la chaîne de traçabilité** vise les entreprises, notamment les fabricants, les courtiers et les imprimeurs, ayant mis en place des procédés pour assurer le suivi du contenu en fibres provenant des forêts certifiées, et ce depuis les étapes de la production et de la fabrication jusqu'à la réalisation du produit final, et qui respectent les exigences

énoncées à l'annexe 2 du document SFI Requirements for Fiber Sourcing, Chain of Custody and Product Labels (document portant sur les exigences du programme SFI en matière d'approvisionnement en fibres, de chaîne de traçabilité et de règles d'utilisation des étiquettes de produits SFI).

- **La certification SFI de l'approvisionnement en fibres** vise les producteurs qui obtiennent des fibres ligneuses certifiées ou non certifiées, ou les deux types, directement de la forêt ou qui font l'achat de produits secondaires, tels que les produits semi-finis en bois massif, le papier ou les pâtes commerciales destinés aux installations de fabrication, et qui respectent les exigences d'approvisionnement de la Norme SFI 2005-2009 ainsi que les exigences en matière d'approvisionnement en fibres énoncées à l'annexe 1 du document SFI Requirements for Fiber Sourcing, Chain of Custody and Product Labels. Les étiquettes indiquant les sources d'approvisionnement en fibres ne comportent pas de déclaration concernant le contenu certifié.

AVANTAGES DE LA CERTIFICATION SFI

Les participants certifiés selon le programme SFI ont le droit d'utiliser les étiquettes SFI, qui témoignent de leur responsabilité sociale en tant qu'entreprise, en plus de souligner auprès des clients qu'ils se préoccupent de la gestion forestière durable et de les aider à répondre à la demande croissante de produits portant l'étiquette SFI.

- Grâce à la certification forestière du programme SFI, les gestionnaires et propriétaires de forêts qui obtiennent la certification de leurs terres selon les indicateurs et les mesures de rendement rigoureux énoncés dans la Norme SFI 2005-2009 peuvent affirmer que les fibres ligneuses issues de ces terres proviennent de terres certifiées.
- Une fois qu'elles ont obtenu la certification SFI de la chaîne de traçabilité, les entreprises peuvent indiquer aux acheteurs le pourcentage de fibres certifiées que contient chaque produit homologué.

Le programme SFI se démarque des autres programmes de certification en remédiant au fait que les 90 % des forêts à l'échelle mondiale ne sont pas certifiées selon une norme crédible.

- Quant à la certification SFI de l'approvisionnement en fibres, les producteurs qui utilisent des fibres non certifiées peuvent garantir à leurs clients qu'elles proviennent de sources légales et durables, et non des régions névralgiques de la biodiversité, des principales zones tropicales et d'autres régions sensibles telles que définies par Conservation International. Elle démontre également qu'ils font la promotion du développement durable dans la gestion des forêts en Amérique du Nord grâce à la formation, à l'éducation et aux travaux de recherche.
-





Certification de la gestion forestière durable selon la Norme SFI 2005-2009

Les organismes ou agences admissibles qui peuvent présenter une demande de certification de gestion forestière sont les propriétaires ou les gestionnaires de boisés. Il s'agit entre autres d'entreprises, d'universités, de groupes voués à la conservation, d'organismes gouvernementaux, de fonds d'investissement forestier (Timber Investment Management Organizations) et de fiducies de placement immobilier. L'entreprise qui cherche à obtenir la certification SFI de la gestion forestière durable doit mettre en œuvre toutes les exigences pertinentes énoncées dans la Norme SFI 2005-2009, qui est affichée à l'adresse www.sfiprogram.org.

Étapes de la certification SFI de la gestion forestière durable :

1. Remplir le formulaire de demande de participation (Application for Participation) que le demandeur peut se procurer sur le site Web de la SFI.
2. Après que la SFI Inc. a approuvé la demande, communiquer avec un organisme de certification accrédité (voir à la page 4 la liste des organismes admissibles).
3. L'organisme de certification doit effectuer une vérification sur place afin de vérifier si les opérations du demandeur respectent les exigences de la Norme SFI 2005-2009.
 - La vérification prend généralement de deux à quatre jours, et nécessite une équipe formée d'un vérificateur principal, d'experts techniques dans les domaines de la faune, de la conservation, de la foresterie et de l'hydrologie ainsi que d'autres spécialistes.
 - L'équipe procède à une vérification sur place et s'assure que toute la documentation et tous les plans requis ont été établis, ainsi qu'à une vérification de la forêt afin de s'assurer que toutes les exigences sont respectées au niveau du sol.
4. Après que l'organisme de certification a approuvé la certification, le participant doit soumettre une copie de son document public de synthèse pour être affichée sur le site Web de la SFI Inc. Ce rapport doit être présenté au moins deux semaines avant que des déclarations publiques soient faites au sujet de la certification, du renouvellement de la certification ou de la vérification de suivi.
5. Les participants au programme doivent exécuter annuellement des vérifications de suivi afin de vérifier la mise en œuvre continue de la Norme SFI 2005-2009, le renouvellement complet de la certification ayant lieu tous les cinq ans.

Les participants versent des droits annuels à la SFI Inc. et à leur comité local de mise en œuvre du programme SFI; ils doivent aussi assumer le coût de la vérification et de toutes les améliorations nécessaires pour assurer la conformité aux exigences de la norme.

Certification SFI de la chaîne de traçabilité

Toutes les entreprises qui oeuvrent dans la transformation ou l'échange de produits forestiers certifiés selon la norme SFI, notamment les fabricants de produits forestiers, les marchands de papier, les courtiers, les imprimeurs et les maisons d'édition, ont le droit de présenter une demande de certification de la chaîne de traçabilité selon la norme SFI. Afin d'assurer le suivi de la source des matières premières, il faut qu'elles aient mis en place les procédés nécessaires, tels que la gestion des stocks, la formation du personnel, l'établissement des rapports et un système de facturation.

Étapes de la certification SFI de la chaîne de traçabilité :



1. Examiner le document *SFI Requirements for Fiber Sourcing, Chain of Custody and Product Labels* (affiché sur le site Web de la SFI) afin de déterminer si l'entreprise peut satisfaire aux exigences de certification de la chaîne de traçabilité selon la norme SFI.
2. Communiquer avec un organisme de certification accrédité selon le programme SFI (voir à la page 4 la liste des organismes admissibles) et collaborer avec lui pour établir les parties de la norme qui s'appliquent aux activités de l'entreprise de manière à pouvoir élaborer les procédés pertinents.
3. Une fois que la vérification sera terminée, l'organisme de certification soumettra son rapport au bureau de la SFI qui est chargé de la réglementation de l'étiquetage et de l'octroi des permis.
4. Le bureau de la SFI responsable de la réglementation de l'étiquetage et de l'octroi des permis peut autoriser l'approbation.

5. Une fois que l'entreprise aura obtenu la certification, le certificateur enverra le certificat et le formulaire de déclaration dûment rempli à la SFI Inc., aux fins d'enregistrement et d'affichage sur le site Web.
6. Une vérification est exigée annuellement pour maintenir la certification de la chaîne de traçabilité.

Les droits de certification de la chaîne de traçabilité comprennent le paiement relatif à la vérification de certification ainsi que le coût de toutes les améliorations nécessaires pour assurer la conformité aux exigences de la norme.

Certification liée aux exigences d'approvisionnement en fibres selon la norme SFI

Il existe deux manières d'obtenir la certification de l'approvisionnement en fibres :

- *Dans le cas des producteurs primaires* — c'est-à-dire les fabricants dont plus de la moitié de leur approvisionnement en fibres provient directement de la forêt — ils doivent d'abord satisfaire aux exigences pertinentes des objectifs 8 à 13 de la Norme SFI 2005-2009 et de l'annexe 1 du document *SFI Requirements for Fiber Sourcing, Chain of Custody and Product Labels*.
- *Dans le cas des producteurs secondaires* — notamment les fabricants de meubles et les imprimeurs dont plus de la moitié de l'approvisionnement en fibres provient de sources secondaires — qui souhaitent faire certifier leurs opérations d'approvisionnement en fibres et utiliser les étiquettes SFI indiquant la source d'approvisionnement en fibres, ils doivent d'abord satisfaire à toutes les exigences énoncées à l'annexe 1 du document *SFI Requirements for Fiber Sourcing, Chain of Custody and Product Labels*. Ces exigences comprennent la vérification qu'au moins les deux tiers des fibres proviennent de producteurs primaires certifiés selon les exigences SFI en matière d'approvisionnement en fibres.

Étapes que doivent suivre les producteurs primaires pour obtenir la certification SFI de l'approvisionnement en fibres :



1. Remplir le formulaire de demande de participation (Application for Participation) que le demandeur peut se procurer sur le site Web de la SFI.
2. Après que la SFI Inc. a approuvé la demande, communiquer avec un organisme de certification accrédité (voir à la page 4 la liste des organismes admissibles).



3. L'organisme de certification doit effectuer une vérification sur place afin de vérifier si les opérations du demandeur respectent les exigences pertinentes de la Norme SFI 2005-2009 et de l'annexe 1 du document *SFI Requirements for Fiber Sourcing, Chain of Custody and Product Labels*.
 - La vérification prend généralement de deux à quatre jours, et nécessite une équipe formée d'un vérificateur principal, d'experts techniques dans les domaines de la faune, de la conservation, de la foresterie et de l'hydrologie ainsi que d'autres spécialistes.
 - L'équipe procède à une vérification sur place et s'assure que toute la documentation et tous les plans requis ont été établis, ainsi qu'à une vérification du système d'approvisionnement en bois du demandeur afin de vérifier si toutes les exigences sont respectées.
4. Après que l'organisme de certification a approuvé la certification, le participant doit soumettre une copie de son document public de synthèse pour être affichée sur le site Web de la SFI Inc. Ce rapport doit être présenté au moins deux semaines avant que des déclarations publiques soient faites au sujet de la certification, du renouvellement de la certification ou de la vérification de suivi.
5. Les participants au programme doivent exécuter annuellement des vérifications de suivi afin de vérifier la mise en œuvre continue de la Norme SFI 2005-2009, le renouvellement complet de la certification ayant lieu tous les cinq ans.

Les producteurs primaires versent des droits annuels à la SFI Inc. et à leur comité local de mise en œuvre du programme SFI; ils doivent aussi assumer le coût de la vérification et de toutes les améliorations nécessaires pour assurer la conformité aux exigences de la norme.

Étapes que doivent suivre les producteurs secondaires pour obtenir la certification SFI de l'approvisionnement en fibres :



1. Examiner les exigences de l'annexe 1, section 5 du document *SFI Requirements for Fiber Sourcing, Chain of Custody and Product Labels*, afin de déterminer si l'entreprise peut satisfaire aux normes SFI en matière d'approvisionnement en fibres dans le cas d'un producteur secondaire.
2. Communiquer avec un organisme de certification accrédité selon le programme SFI (une liste des organismes admissibles est donnée sur cette page) et collaborer avec lui pour établir les parties de la norme qui s'appliquent aux activités de l'entreprise de manière à pouvoir élaborer les procédés pertinents.
3. Une fois que la vérification sera terminée, l'organisme de certification soumettra son rapport au bureau de la SFI qui est chargé de la réglementation de l'étiquetage et de l'octroi des permis.
4. Le bureau de la SFI responsable de la réglementation de l'étiquetage et de l'octroi des permis peut autoriser l'approbation aux fins de pose de l'étiquette SFI sur les produits.
5. Une fois que l'entreprise aura obtenu la certification, le certificateur enverra le certificat et le formulaire de déclaration dûment rempli à la SFI Inc., aux fins d'enregistrement.
6. Une vérification est exigée annuellement pour maintenir la certification de l'approvisionnement en fibres dans le cas d'un producteur secondaire.

Les producteurs secondaires versent des droits annuels à la SFI Inc. et à leur comité local de mise en oeuvre du programme SFI; ils doivent aussi assumer le coût de la vérification et de toutes les améliorations nécessaires pour assurer la conformité aux exigences de la norme.



MULTIPLES CERTIFICATIONS

On a constaté une tendance de plus en plus grande, surtout en ce qui concerne la certification de la chaîne de traçabilité, à obtenir la certification selon plus d'un programme de certification. La chaîne d'approvisionnement se voit ainsi élargie et offre plusieurs options aux fabricants et aux clients. Certains organismes de certification ont la capacité de procéder à la certification selon plusieurs normes au cours d'une même vérification, ce qui réduit les délais et les coûts du processus de certification.

ORGANISMES DE CERTIFICATION ACCRÉDITÉS

Les organismes de certification énumérés ci-dessous ont effectué un programme d'accréditation et sont donc habilités à exécuter des vérifications de certification selon la norme SFI de gestion forestière ou les normes du programme SFI et du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) en matière de chaîne de traçabilité. Leurs coordonnées figurent sur le site Web de la SFI.

POUR UN COMPLÉMENT D'INFORMATION :

Pour en savoir davantage sur la certification SFI permettant d'attester que les fibres ligneuses proviennent d'opérations forestières gérées de manière durable, communiquer avec Jason Metnick, directeur responsable de l'accès aux marchés et de l'étiquetage, à l'adresse Jason.Metnick@sfiprogram.org.

SFI Inc.

American National Standards Institute (ANSI)
ANSI-ASQ National Accreditation Board (ANAB)
Standards Council of Canada
International Accreditation Forum

www.sfiprogram.org
www.ansi.org
www.anab.org
www.scc.ca
www.iaf.nu

À propos de la SFI Inc.

La SFI Inc., Organisme de bienfaisance indépendant sans but lucratif qui est visé par l'alinéa 501c(3) du code fiscal des États-Unis, a pour mandat exclusif d'assurer le maintien, la gestion et l'amélioration du programme de la Sustainable Forestry Initiative (www.sfiprogram.org). Ce programme de certification forestière durable est l'un des plus répandus et reconnus à l'échelle internationale. On compte présentement plus de 60 millions d'hectares (150 millions d'acres) de forêts certifiées selon la Norme SFI 2005-2009. La Norme s'appuie sur des principes et mesures qui encouragent la durabilité, notamment des mesures pour protéger la qualité de l'eau, la biodiversité, les habitats fauniques, les espèces en danger et les forêts à haute valeur de conservation. Elle comporte des exigences liées à l'approvisionnement en fibres qui exige l'emploi de pratiques de gestion forestière responsables de la part des exploitants de terres forestières. En outre, la SFI Inc. accorde la certification de la chaîne de traçabilité qui permet aux acheteurs de confirmer la proportion de fibres certifiées dans chaque produit homologué.

 SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE
Bon pour vous. Bon pour nos forêts.™
www.sfiprogram.org